


Le renouvellement par lapereaux d'un jour

Cette partie a pour but d'indiquer les différentes étapes du programme de réception, d'alimentation et de préparation des reproducteurs reçus à un jour. Ces recommandations sont valables pour les femelles Parentales (P.) et Grand Parentales (G.P.).

1) Le choix des femelles adoptives

→ Définir le nombre de femelles nécessaires à l'adoption en fonction du nombre de lots de lapereaux à recevoir (7/8 lapereaux par femelle). Ce nombre est indiqué sur le planning de renouvellement (Doc-cial-012).

 Prévoir 1 à 2 femelles supplémentaires en remplacement d'une femelle qui n'allaiterait pas la portée adoptée.

→ Pas de femelles en 1^{ère} ou 2^e M.B., préférer des femelles entre la 3^e et la 8^e M.B.

→ La femelle adoptive doit avoir sevré tous ses lapereaux lors de la M.B. précédente et faire preuve de bonnes qualités maternelles au cours de sa carrière.

→ La femelle ne doit pas avoir de problème sanitaire : mouchage, maux de pattes, mammites...

2) La préparation des femelles adoptives

→ La veille de la livraison, retirer la totalité des lapereaux aux femelles sélectionnées et maintenir la structure du nid (poils, copeaux).

→ Fermer l'accès au nid.


3) La réception des lapereaux

→ Les lapereaux ont été allaités avant leur départ.

→ A la réception des animaux, mettre le lot (7 à 8 lapereaux) dans la boîte à nid de la femelle adoptive et **maintenir l'accès au nid fermé**.

→ Faire boire les lapereaux après leur mise en place.

→ Contrôler que tous les lapereaux ont bu.

 Si un lapereau n'a pas bu, le laisser seul quelques instants avec la femelle adoptive dans la boîte à nid. Ensuite, retirer la femelle et remettre les autres lapereaux en maintenant l'accès au nid fermé.

→ Contrôler les lactations pendant au moins 3 à 4 jours.

4) Le sevrage des lapereaux

→ Lors du sevrage, trier sur leur aspect sanitaire les futures reproductrices.

→ Vacciner les animaux contre la myxomatose et la V.H.D. (Fiche n°6.2).

→ Transférer ces animaux en cage d'élevage (15 lapins / m² au maximum).

→ Suivre le programme alimentaire des lapins de chair (Fiche n°4.1).

5) L'individualisation des reproducteurs à 10 semaines

→ Avant le départ de la bande à l'abattoir, sexer les futures reproductrices et les trier sur leur aspect sanitaire (mouchage, abcès,...) ainsi que sur leur poids.

→ Transférer les animaux en cage individuelle.



A 11 semaines, faire la 2^e vaccination contre la myxomatose et la V.H.D. (Fiche n°6.2).

6) De l'individualisation à la mise à la reproduction

→ Il est préférable d'utiliser un aliment de type maternité pour la préparation des jeunes femelles car mieux équilibré en vitamines, acides aminés et minéraux.

 **Les recommandations sont définies en quantité d'énergie digestible / jour :**

➤ **de 10 à 14 semaines : 400 kcal / jour,**

➤ **de 14 semaines à 1 semaine avant l'I.A. 1 : 350 kcal / jour.**

La courbe de croissance des femelles P. et G.P. est en page 3 (Fi-cial-009).

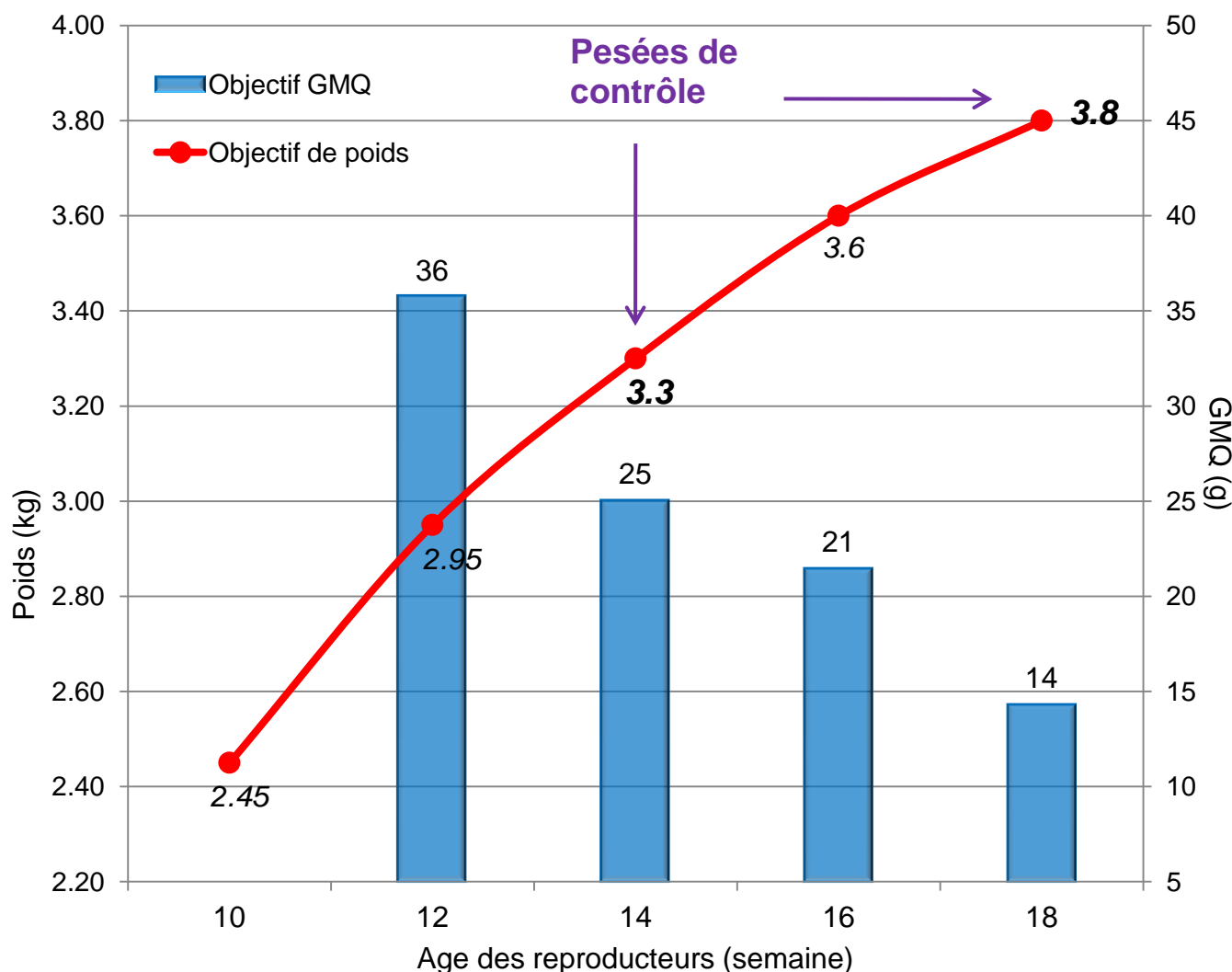
Pour une bonne préparation des animaux, il est souhaitable de réaliser 2 pesées de contrôle :

➤ **à 14 semaines** : objectif de **3,3 / 3,4 kg**. Le programme alimentaire pourra être modulé selon le poids du lot à ce contrôle par rapport à l'objectif.

Éliminer les animaux trop légers.

➤ **1 semaine avant l'I.A.**, objectif de **3,7 / 3,9 kg**. A ce stade, il est préférable d'avoir un lot plus léger (3,7 kg) plutôt qu'un lot trop lourd (4,0 kg et plus).

Courbe de croissance des femelles P et GP



Cette courbe est donnée à titre indicatif. Le programme alimentaire (type d'aliment, rationnement) devra être adapté afin de se rapprocher le plus possible de ces poids (Objectif à l'I.A.: 3,7 à 3,9 kg).

7) Une semaine avant l'I.A.

→ En conduite 42 jours, la 1^{ère} I.A. est réalisée à 19 semaines.

→ Suivre la procédure décrite dans la Fiche n°3.1.



Le contrôle régulier du poids moyen du lot et le bon suivi du rationnement au cours de la préparation des futures reproductrices sont des éléments capitaux pour la bonne performance technico-économique de l'élevage.